



## MÉPRIS PERSISTANT A L'ENCONTRE DES SALARIÉS LES MOINS PAYÉS



Le SMIC revalorisé en août

Le SUPAP-FSU refuse de signer l'avenant NAO de juillet qui ne maintient pas le pouvoir d'achat. C'est tous les salaires qu'il faut indexer sur l'inflation et augmenter sans privilégier le club des hauts salaires !

Dès le 1er août, le SMIC sera à nouveau revalorisé, cette fois de 2.01%. Cette indexation du salaire minimum sur l'inflation permet de maintenir le salaire réel des salariés les plus pauvres, il est vrai à un niveau très bas.

Quatrième revalorisation du SMIC en moins d'un an. Cela pourrait apparaître comme une bonne nouvelle, si elle correspondait à une augmentation de salaire réel. Mais le SMIC ne fait en réalité que suivre la hausse des prix. Ces augmentations ont aussi une conséquence plus indirecte : de plus en plus de bas salaires dans le privé comme dans la fonction publique se trouvant un peu au-dessus du SMIC ont été "rattrapés" par celui-ci.

Les bas de grille en catégorie 1.1 et 1.2 deviennent ainsi inférieures au SMIC et ne le dépasse que de **21 euros** en 2.1.

- *Vu le contexte social et les mouvements de grève qui se propagent dans tous les secteurs en France pour réclamer une revalorisation salariale à hauteur de l'inflation*
- *Suite à la pétition signée par de nombreux salariés et adressée au Président de Paris Habitat et aux Hauts responsables de la Mairie pour une véritable augmentation de salaire.*
- *Suite aux mises en garde et aux revendications répétées du SUPAP-FSU pour faire face à l'inflation et aux augmentations des prix de première nécessité.*

Contrairement, la direction a accordé en juillet 2022 une deuxième augmentation générale aux salariés.

Malgré tout, le SUPAP-FSU refuse de signer l'avenant NAO juillet 2022 qui ne permet même pas de maintenir le pouvoir d'achat avec une inflation qui s'achemine vers 7%

en septembre. De plus, cet accord est injuste et inégalitaire. Le Club des Hauts salaires s'est fait auto-augmenter de 150€ par mois et pour les bas salaires seulement 40€.

Selon la direction, le montant de l'enveloppe destinée pour cette augmentation permettrait d'obtenir une augmentation générale égalitaire de 52€ par collaborateur.

Ce qui est inquiétant, la direction croit ou veut nous faire croire qu'une augmentation égalitaire de 52€ pour tous est injuste envers les salariés qui gagnent + de 4500€ par mois, mail ci-après :

Mail adressé par la DRH aux délégués syndicaux le 11/07/2022 : « Dans le prolongement de notre réunion du 5 juillet nous avons effectué la simulation demandée par certains d'entre vous à savoir une répartition égalitaire de l'enveloppe initialement proposée.

Sur la base de ce calcul, l'augmentation forfaitaire serait de 52€ par collaborateur, ce qui ne nous paraît pas constituer une solution plus équilibrée notamment pour les rémunérations supérieures à 4500€ dont l'augmentation de salaire ne serait sur un an que d'à peine 1,5%. »

### Mensonge de la direction !!!

La direction indique dans un mail adressé à l'ensemble des salariés en date du 20/07/2022 : « Ces mesures s'ajoutent à celles déjà décidées lors des NAO de début d'année. Au total sur l'année 2022, l'ensemble de ces mesures représente un niveau d'augmentation de 5% pour le salaire médian de 2 232€ et allant de 6,2% pour un salaire mensuel de 1 700€ à 1,7% pour un salaire mensuel supérieur à 4 500€. »

Faisons le calcul :

- Salaire médian 2232€ a perçu 40€ en janvier et 40€ en juillet soit :  
 $\frac{(40+40)}{2232€} \times 100 = 3,58\%$  on est bien loin des 5% indiqué sur le mail de DRH soit une différence de 1,42% ce qui représente une différence de -31,69€.
- Salaire 1700€ a perçu en janvier 34€ et 40€ en juillet 2022 soit :  
 $\frac{(34+40)}{1700} \times 100 = 4,35\%$  on est bien loin des 6,2% indiqué sur le mail de DRH soit une différence de 1,85% ce qui représente une différence de -31,45€.
- Voyons ce que représente en pourcentage l'augmentation en janvier de 100€ et 150€ en juillet soit un total de 250€ d'un membre du Club des hauts salaires sur un salaire de 1700€ :  $\frac{(100+150)}{1700} \times 100 = 14,70\%$  on très loin des 4,35% ????

Ça en dit long sur les compétences de la DRH ???

Pour rappel, SUPAP-FSU n'a pas signé l'accord NAO (février) méprisant envers les salariés les moins payés.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des NAO de février 2022 + l'avenant NAO de juillet 2022.

Catégorie	Salaires brut 31/12/2021	Augmentation (NAO) 2022	Augmentation Avenant (NAO) juillet 2022	Total_2022 augmentations
Smic	1 589,47 €			89,48 €
1,1	1 603,12 €	32,07 €	40,00 € + (≠ 6,91) smic	78,98 €
1,2	1 650,00 €	33,00 €	40,00 €	<b>73,00 €</b>
2,1	1 700,00 €	34,00 €	40,00 €	74,00 €
2,2	1 800,00 €	36,00 €	40,00 €	76,00 €
Cadre moyen	2 500,00 €	40,00 €	40,00 €	80,00 €
Cadre moyen	3 000,00 €	45,00 €	45,00 €	90,00 €
Cadre moyen	3 430,00 €	40,00 €	51,45 €	91,45 €
Cadre Sup	7 000,00 €	70,00 €	105,00 €	<b>175,00 €</b>
Club des Hauts salaires	10 000,00 €	100,00 €	150,00 €	<b>250,00 €</b>

### 150€ pour les conseillères sociales.

Les conseillères sociales ont fait pression sur la direction et ont obtenu dans l'avenant NAO juillet 2022 une augmentation de 150€ par mois : c'est une excellente nouvelle.

Pourquoi cette somme n'a pas été dévoilée dans le mail adressé par la direction à l'ensemble des salariés en date du 20/07/2022 ???

**Les conseillères sociales ne sont pas les seules sous-payées.**

Les ATC sont aussi surchargés de travail et sous-payés et pourtant leur rôle est indispensable. Les salariés de la paie sont sous-payés et pourtant leur rôle est absolument nécessaire dans l'entreprise.

Les salariés du recrutement sont surchargés et sous-payés.

Les salariés de la Régie sont beaucoup moins payés que leurs collègues des entreprises extérieures.

Les CGL, RRC, gérants, RTA, secrétaires d'accueils, agents d'exploitation, gardiens, tous sont sous-payés et sont surchargés de travail et pourtant ils sont indispensables pour les locataires.

Les salariés du SOL sont eux aussi surchargés et sous-payés et pourtant sans eux les logements ne sont pas reloués.

Les ARH aussi sont surchargés de travail et méritent 150€ d'augmentation comme leurs collègues conseillères sociales.

Les gestionnaires sinistres aussi sont sous-payés et surchargés de travail.

Les comptables aussi sont débordés et sous-payés.

Mis à part le club des Hauts salaires, presque tous les personnels de Paris Habitat sont sous-payés. La preuve en est : l'hémorragie des démissions ces dernières années !!!

### Différence de traitement entre gardiens

Trouvez-vous normal qu'un (e) gardien-ne qui remplace son collègue ex-Sagi soit payé 63€ par jour et le même gardien ex-Sagi soit payé 44€ pour le même travail.

Nous avons demandé que les gardiens ex-Sagi soient traités au même pied d'égalité que leur collègues « Paris habitat ».

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes victime de harcèlement sexuel ou moral ou de toute mesure discriminatoire en matière d'embauche, de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de classification, de qualification, de promotion professionnelle, de mutation, de renouvellement de contrat, de sanction ou de licenciement. Nos élus sont à votre service et ils exerceront leurs mandats de représentants du personnel avec sérieux et dévouement. Ils ont vocation à vous défendre tous, quelques soient vos fonctions, à faire respecter vos droits, trop souvent bafoués depuis de nombreux mois.

**Pour toute question, vos représentants SUPAP-FSU sont à votre disposition**

Madame	Sylvie	ALVES VARELA BRITO	Elue CSE	07 86 00 19 72
Madame	Nérimène	BEN FODDA	Déléguée Syndicale (DS)	06 07 49 37 57
Monsieur	Alain	BENKRIM	Délégué Syndical (DS)	06 07 88 58 81
Madame	Francesca	GUIDOUZ	Elue CSE	06 40 70 78 15
Madame	Ludivine	GENTY	Elue CSE	06 30 04 65 97
Monsieur	Jérôme	HANY	Elu CSE + CSST	06 32 08 95 22
Monsieur	Mohammed	HELLAL	Elu CSE + CSST	06 07 88 24 54
Monsieur	Ernesto	HILLCOAT	Représentant Syndical (RS)	07 86 87 10 23
Monsieur	Marwan	JAROUDI	Elu CSE	06 48 36 65 78
Madame	Nawale	LAO	Déléguée Syndicale (DS)	06 13 52 31 08
Monsieur	Ahamada	MFOIHAYA	Elu CSE	06 87 65 91 00
Madame	Myriam	ZIGONI	Elue CSE	06 32 10 20 66

Rejoignez-nous et soutenez-nous pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

**Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU.**  
**Penser juste et parler vrai notre manière d'être : c'est comme ça et cela le restera !!!**